

PAYSAGES AGRICOLES

DE LA MRC DE

Memphrémagog

Octobre
2015

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

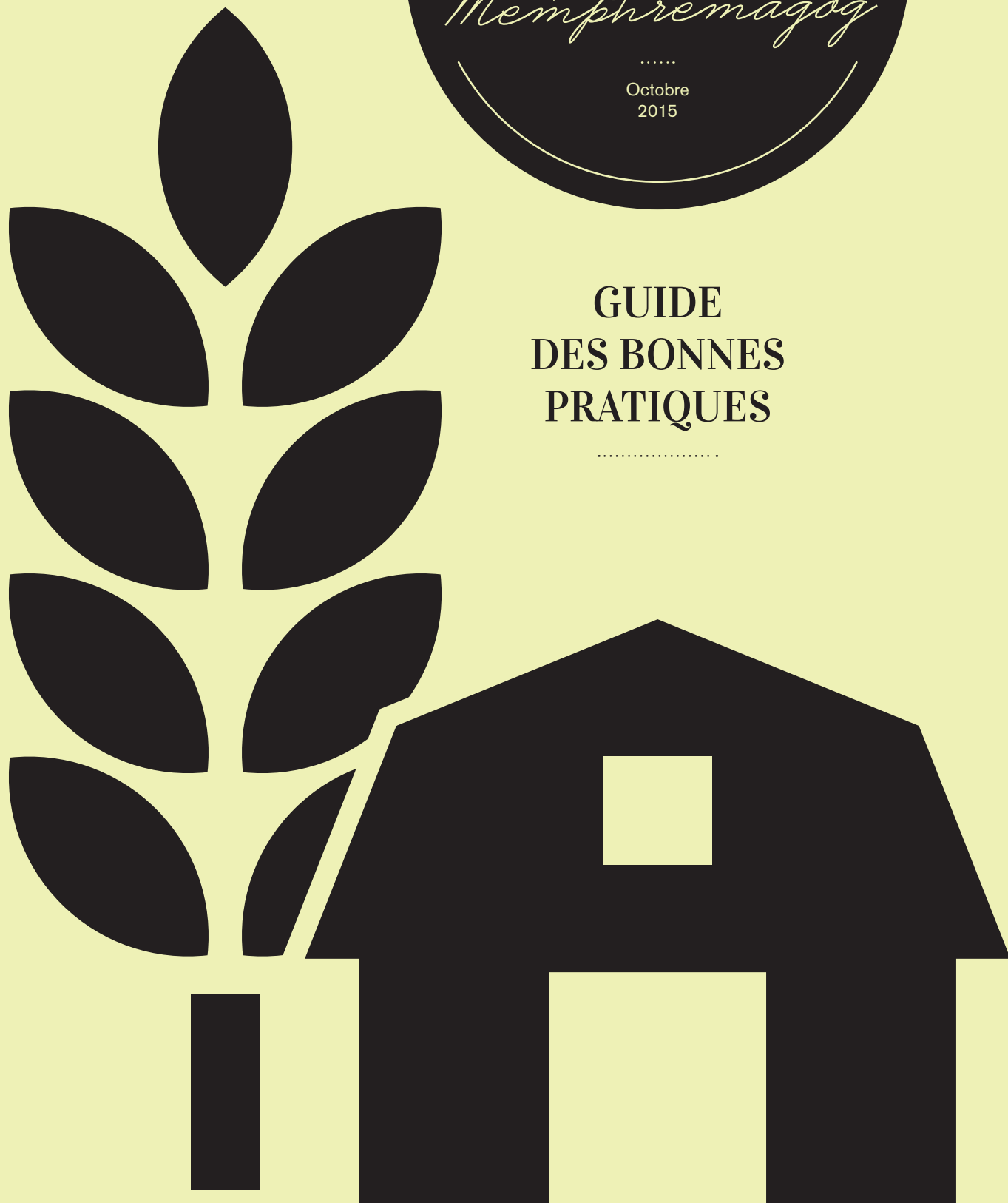


TABLE DES MATIÈRES

3	Le paysage agricole, un atout pour la région
3	L'objectif du guide, viser une action ciblée !
8	Pour une approche pragmatique et concertée
9	Que vaut un point de vue ?
11	Des pratiques actuelles, une source d'innovation
14	Une fierté pour tous, il faut s'impliquer

RÉDACTION

Marie-Claude Robert, AAPQ

Julie Perreault, AAPQ

Marc-André Brochu, AAPQ



LE PAYSAGE AGRICOLE, UN ATOUT POUR LA RÉGION

**L'objectif du guide,
viser une action ciblée !**

Au fil des ans, la MRC de Memphrémagog a soutenu l'intérêt de sa communauté et a contribué à la protection et à la mise en valeur des paysages. Pour continuer à améliorer la qualité et le caractère des paysages agricoles de la région, l'action concrète au quotidien est nécessaire. Il faut voir comment nos pratiques de tous les jours peuvent se transformer et mieux servir l'appréciation de notre paysage régional. C'est pourquoi ce guide s'adresse aux acteurs qui occupent et agissent sur le territoire.



Pour ce guide, nous ciblons la notion de paysage admise par la majeure partie de la population : les points de vue et les vues.

En effet, le paysage, et son champ visuel qui peut se décomposer en plusieurs plans (FIGURE 1), se perçoit par deux types de points de vue assez communément présents :

1

À partir d'une propriété (résidentielle, commerciale, récréative, agricole, industrielle ou autre) dont le propriétaire ou le résident choisit de partager, de restreindre, d'amplifier ou de ne pas tenir compte des vues.

2

À partir d'une route ou d'un site public dont le gestionnaire a la responsabilité d'entretien et qui choisit de tenir ou non compte des vues.



FIGURE 1

La perception du paysage se diversifie et s'enrichit avec la présence et la diversité de ses plans visuels. À titre d'exemple, l'avant-plan peut aller de 0 à 200 m, le plan intermédiaire de 200 m à 1000 m et l'arrière-plan de 1000 m et plus.

FIGURE 1 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.

Le domaine privé regroupe les milieux :

- résidentiel (néo-ruraux, ruraux, villégiateurs) ;
- agricole (grande culture, pâturages et production animale, plantation, acériculture, friche) ;
- forestier (friche, reboisement, brise-vent).

Le domaine public implique les gestionnaires gouvernementaux sur le territoire :

- routes et autoroutes (MTQ) ;
- ligne de distribution électrique (Hydro-Québec) ;
- réseau de téléphonie et cablodistribution (Bell, etc.).

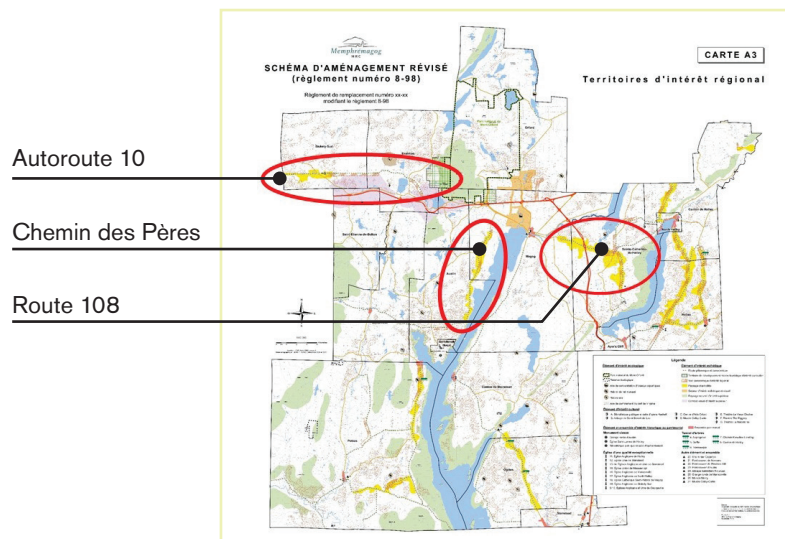


FIGURE 2
Territoires d'intérêt régional avec
des secteurs de référence délimités
en rouge.

FIGURE 2 Source : Schéma d'aménagement régional de la MRC Memphrémagog.

Dans les paysages signalés comme éléments d'intérêt esthétique au Schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog, nous ciblons ceux qui sont en lien avec la mise en valeur des points de vue.

Photo : André Viens

Ce peut être :

- une route pittoresque et panoramique ;
- une vue panoramique d'intérêt régional ;
- un paysage champêtre ;
- un secteur d'intérêt esthétique et visuel ;
- un paysage naturel d'intérêt supérieur ;
- un corridor visuel d'intérêt supérieur ;



Pour faciliter la compréhension de la problématique, nous l'illustrons avec l'exemple du Chemin de la Diligence (Stukely-Sud), du Chemin des Pères (Austin) ainsi que des principales routes d'accès au noyau villageois de Sainte-Catherine-de-Hatley.

Les situations courantes qu'on y trouve sont :

- l'abandon et l'enfrichement de terres agricoles (FIGURE 3) ;
- la plantation de brise-vent (FIGURE 4) ;
- la plantation forestière (FIGURE 5) ;
- la culture de maïs (FIGURE 6) ;
- la plantation de haie ou de conifères de haut calibre en avant-plan (façade) d'une propriété (FIGURE 7) ;
- la repousse de la végétation dans l'emprise publique de la route et dans la servitude d'Hydro-Québec (FIGURE 8).

avant

▶ après



FIGURE 3 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.



FIGURE 4 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.



FIGURE 5 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.





FIGURE 6 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.

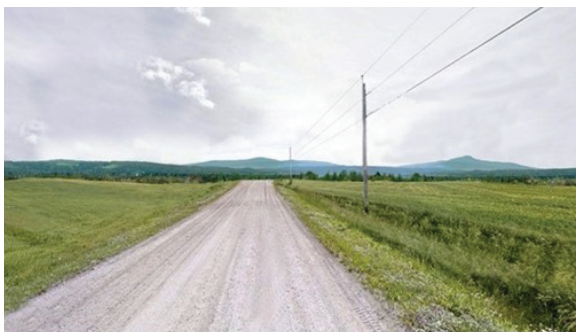


FIGURE 7 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.



FIGURE 8 Source : Google Earth, Photomontage : Marc-André Brochu.

FIGURE 3

L'abandon de cultures (qui amène le développement graduel de friches) ainsi que le reboisement referment des espaces auparavant ouverts sur le paysage. Les bénéfices économiques pour le propriétaire interfèrent alors avec le développement et la prospérité d'autres secteurs économiques de la région, particulièrement ceux liés au tourisme.

FIGURE 4

La gestion de la végétation peut être déterminante pour la qualité paysagère du territoire. En zone agricole, la bande de protection riveraine ou la plantation de brise-vent constitue un clair avantage environnemental mais peut également couper un point de vue sur un paysage ayant une notoriété dans la région.

FIGURES 5 ET 6

Le type de culture a également un grand impact sur la vue offerte sur le paysage régional. Puisque le paysage est généralement vu depuis une route, toute culture en avant-plan peut devenir un obstacle visuel, permanent dans le cas d'une plantation, éphémère pour celui d'un champ de maïs, par exemple.

FIGURE 7

En milieu résidentiel ou de villégiature, la végétation sert souvent à isoler le bâtiment de son contexte environnant et referme des vues sur le paysage. Que ce soit par l'abandon de l'entretien des terrains ouverts, la plantation de lisière boisée en bordure de route ou le reboisement du lot afin de ramener un caractère plus forestier, chacun de ces choix entraîne la disparition graduelle de points de vue remarquables sur les paysages locaux et régionaux, qui ont pourtant souvent été décisifs dans le choix du lieu de résidence des propriétaires.

FIGURE 8

La gestion de la végétation en bordure de route et dans les fossés joue un rôle déterminant dans la protection des ouvertures visuelles.

POUR UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ET CONCERTÉE

On dit que l'agriculteur est le « gardien du paysage ».

Et c'est vrai car on doit en grande partie à l'agriculture l'entretien de paysages ouverts à l'échelle d'une région. On reconnaît ainsi la valeur ajoutée très importante du rôle que joue l'agriculture dans le maintien des paysages agricoles et du paysage tout court. Depuis plus de 50 ans, une proportion des terres retourne graduellement au patrimoine forestier et notre réflexion collective en réalise tardivement l'impact sur la perte des points de vue sur le paysage. Il est cependant toujours temps d'agir.



En pratique, la protection d'un point de vue peut varier selon le contexte d'intervention. Dans chaque municipalité de la MRC, on peut facilement trouver un point de vue d'intérêt qui risque de disparaître et pour lequel il est possible de développer une collaboration avec les propriétaires et les gestionnaires concernés pour lui conserver une pérennité. En effet, c'est en discutant directement avec propriétaires et gestionnaires qu'on peut mettre au point le meilleur scénario car chaque intervention doit tenir compte de la capacité d'action, de l'implication dans la durée, du coût et des moyens techniques dont chacun dispose.

L'appréciation des vues sur les paysages régionaux et locaux est à la portée de tous. Avec une approche plus concertée et mieux informée, chacun peut nourrir son sentiment d'appartenance, de partage et de fierté de son paysage environnant. La concertation est la recherche de l'implication et de la motivation de chacun des acteurs.

Deux actions sont possibles ou souhaitables pour la protection et la mise en valeur des paysages du territoire, soit ouvrir ou fermer une vue selon l'objectif de :

- révéler une vue,
- maintenir une vue,
- filtrer une vue,
- ou masquer une vue.

Nous présentons quels objectifs s'ajustent à quelles conditions et quels impacts ils ont sur le patrimoine paysager de la région.



QUE VAUT UN POINT DE VUE ?

Les paysages qui apparaissent comme Territoires d'intérêt régional au Schéma d'aménagement révisé de la MRC ont une valeur élevée. Celle-ci est liée à la mise en scène du territoire, à l'identité locale et à son développement. Il faut reconnaître que ces désignations sont liées à l'ouverture visuelle qui résulte de la pratique agricole de grandes cultures ou d'élevage.

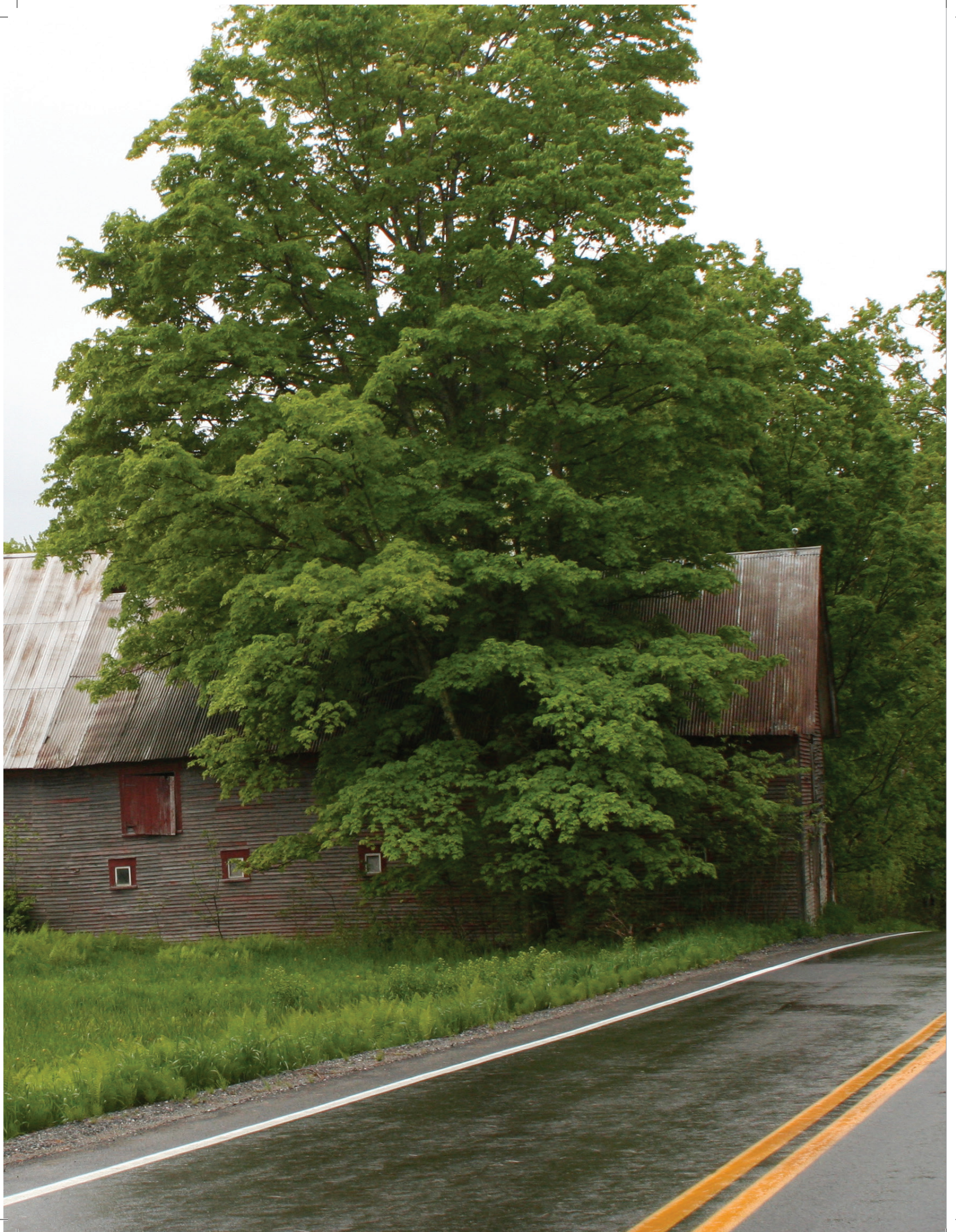
Quelles sont donc les pratiques à privilégier sur ces territoires spécifiques ? Le guide souhaite outiller les propriétaires et les gestionnaires pour identifier aisément le contexte paysager sur leur territoire et les solutions qui contribuent positivement à leur devenir.

On peut s'étonner d'associer valeur paysagère et activité agricole ! Partout au Québec, l'agriculture crée le paysage ; en défrichant et en pratiquant la grande culture, l'élevage ou la production maraîchère, elle crée les points de vue et nous offre les paysages que nous aimons. Pourtant, dès qu'une propriété change de vocation par la plantation en hauteur tel verger, peuplier, sapin, reboisement ou simplement l'enfrichement, l'impact peut être important en bloquant certaines vues pour plusieurs décennies. Dans une optique de pérennité et de mise en valeur des paysages régionaux,

façonnés sur plusieurs générations, les principales situations problématiques sont dues à ces changements. Un autre cas problématique est le maintien de l'architecture agricole traditionnelle et l'intégration des nouveaux bâtiments ou infrastructures requis par les exigences actuelles de production. Ici, nous avons deux défis : intégrer le nouveau à l'ancien et tenter de revaloriser les anciens bâtiments en voie d'abandon.



**Souvenez-vous que la réaction négative d'un impact sur le paysage est toujours en fonction d'une vue, d'un point de vue qui se perd...
Pouvons-nous agir autrement ?
Certainement !**



DES PRATIQUES ACTUELLES, UNE SOURCE D'INNOVATION

Le Québec a fait de belles mises en valeur des paysages par des pratiques adaptées à chaque cas de figure et nous donne l'exemple de mesures inspirantes et durables.



L'autoroute

L'emprise autoroutière gérée par Transports Québec s'est complètement transformée pour le mieux. Le moyen : la gestion écologique de la végétation a remplacé la fauche récurrente traditionnelle.

- Fauche partielle (limitée à 2 mètres de part et d'autre de la chaussée) ;
- Maîtrise de la végétation par coupe cyclique tous les 5 à 10 ans (contrôle du développement des arbres) ;
- Jardinage forestier dans les secteurs en régénération de boisé (coupe partielle par sélection de tiges).

Cette approche permet de « modifier le type de gestion en fonction des qualités intrinsèques du milieu traversé et de favoriser une relation harmonieuse de l'autoroute avec son milieu »¹. De plus, l'ensemencement ou la plantation d'une palette végétale d'intérêt tout au long de l'année vient soutenir le caractère spécifique d'une route, que ces paysages soient remarquables ou non.

FIGURE 9

Transports Québec applique la gestion écologique de l'emprise autoroutière. Voici le résultat de 6 ans de croissance; une coupe imminente de contrôle de la végétation herbacée et sélective pour la végétation arborescente est prévue dans le plan d'entretien.



FIGURE 9 Source : Google Earth

¹ La gestion écologique des corridors autoroutiers : la nouvelle approche québécoise.

Le fossé

La stratégie du tiers-inférieur implique, seulement si c'est nécessaire, le nettoyage du fond du fossé par creusage en laissant la végétation des talus en place et libre de se développer. Au plan environnemental, cette excellente méthode offre une transition graduelle entre la route et le milieu environnant.² Les bénéfices environnementaux et esthétiques de cette méthode sont avérés. Mais, pour conserver des vues ouvertes sur des paysages remarquables en territoire agricole, plus de critères doivent être pris en compte. Par exemple, la végétation de la pente peut être contrôlée de façon plus serrée et sélective afin de limiter la croissance des arbres et des arbustes.

La ligne de distribution

La gestion de la végétation est une nécessité récurrente pour assurer la fiabilité et la sécurité de ce type d'infrastructure, traversant le territoire autant en milieu forestier qu'agricole. Le mode d'intervention le plus répandu est la maîtrise intégrée de la végétation (MIV) qui est la « combinaison la plus appropriée de divers modes d'intervention pour maîtriser la végétation de façon à maintenir la composition des espèces végétales en conformité avec les exigences techniques de maintenance (p. ex. hauteur, densité, etc.). On peut résumer la MIV comme l'utilisation du bon mode d'intervention, au bon endroit, au bon moment. »³

L'intervention la plus fréquente est la coupe ou le rabatage. Un critère supplémentaire pourrait être ajouté à la Maîtrise intégrée de la végétation (MIV) : la qualité du paysage à l'endroit bordé par une ligne de distribution. Quand ceux-ci sont reconnus d'intérêt supérieur ou possédant des éléments esthétiques notables, l'entretien doit être plus rigoureux et privilégier la coupe afin de maintenir la qualité du point de vue.

Le champ

En 2007, pour conserver l'ouverture visuelle d'anciens champs, la station touristique Duchesnay (Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier) de la SEPAQ a adopté les principes de la gestion différenciée des espaces ouverts. L'approche consistait à laisser la flore locale s'épanouir en prairies naturelles ou en nouvelles colonies végétales de sous-bois pour offrir un encadrement visuel diversifié aux visiteurs quotidiens ou en hébergement. Le fauchage annuel avec élagage lorsque nécessaire permet de préserver les vues sur le lac St-Joseph. Cette méthode d'entretien aura permis la végétalisation des berges du lac tout en préservant le paysage.

FIGURE 10

Méthodes de nettoyage des fossés.

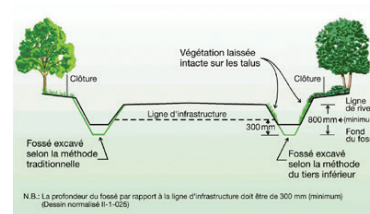


FIGURE 10 Source : Méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés, Fiche de promotion environnementale FPE-01 et norme 1401².

FIGURE 11

La gestion de la végétation sous les lignes de distribution et protection des paysages vont de pair. On veut atteindre une convergence entre l'objectif de sécurité et la mise en valeur du paysage agricole.



FIGURE 11 Source : Google Earth

FIGURE 12

Sans l'entretien sélectif de la végétation en rive, la qualité visuelle de ce site de chalets, de plage et de mise à l'eau serait à terme compromise par la forte croissance de la végétation. Toutes les aires ouvertes ont été ensemencées. On maintient un caractère naturel et champêtre tout en répondant aux objectifs de conservation de la végétation.



FIGURE 12 Source : Google Earth

² Méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés, Fiche de promotion environnementale FPE-01 et norme 1401.

³ Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes • 1973-2013, Hydro-Québec.

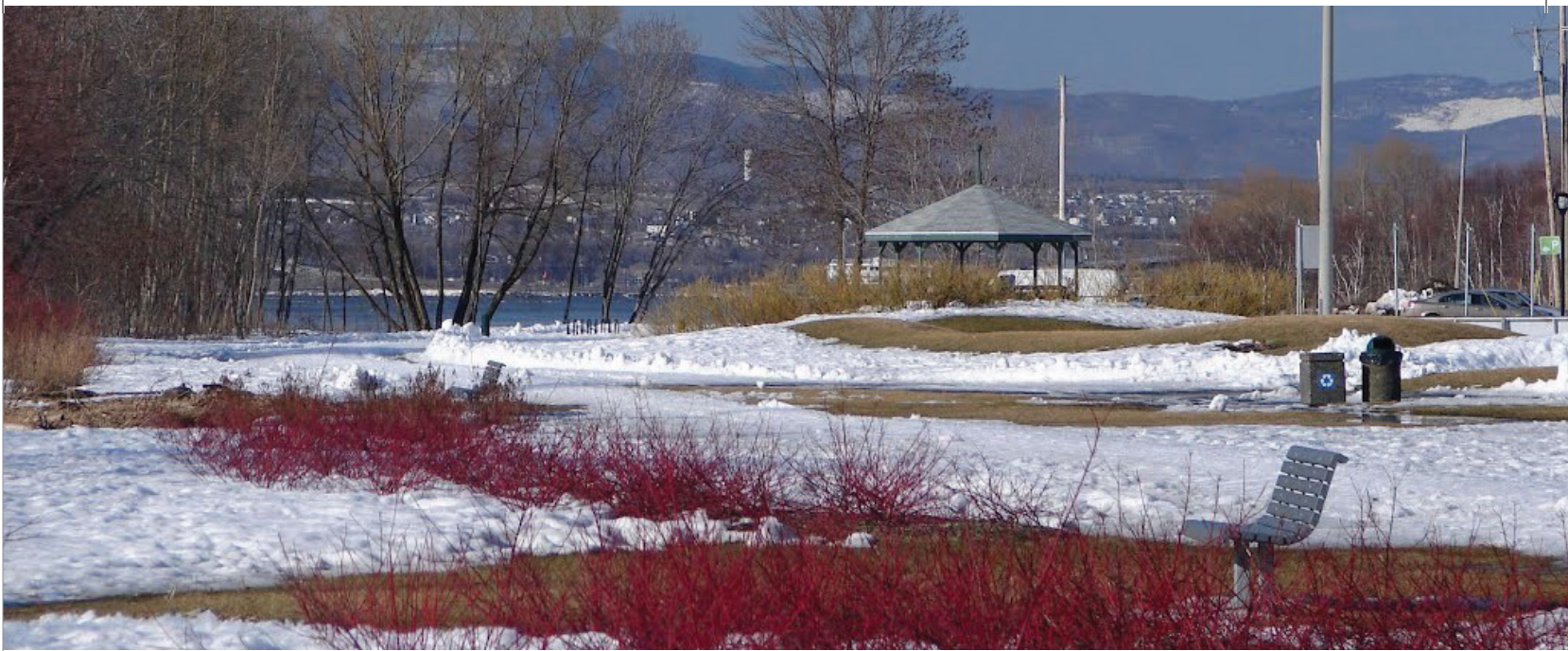


FIGURE 13 Source : Google Earth

Le milieu riverain

La Ville de Lévis crée 27 zones de percées visuelles le long de sa bordure fluviale dans 12 zones spécifiques, avec budget d'entretien pour les années à venir. L'objectif est de redonner l'accès visuel au fleuve tout en protégeant les milieux naturels existants. La méthode d'intervention retenue tient compte de l'état des végétaux, leur localisation par rapport à un milieu sensible et les essences présentes. La gestion se fait par coupe d'assainissement, l'élagage, la taille de formation et l'émondage. Les essences nobles comme le chêne, l'érable et l'orme seront conservés.

Bâtiment agricole traditionnel

À l'île d'Orléans, des propriétaires réussissent la reconversion de l'usage de leur grange (entrepôt, atelier communautaire, garage à roulottes ou à bateaux) afin de conserver le cachet de ce patrimoine bâti et de stabiliser l'état des bâtiments.

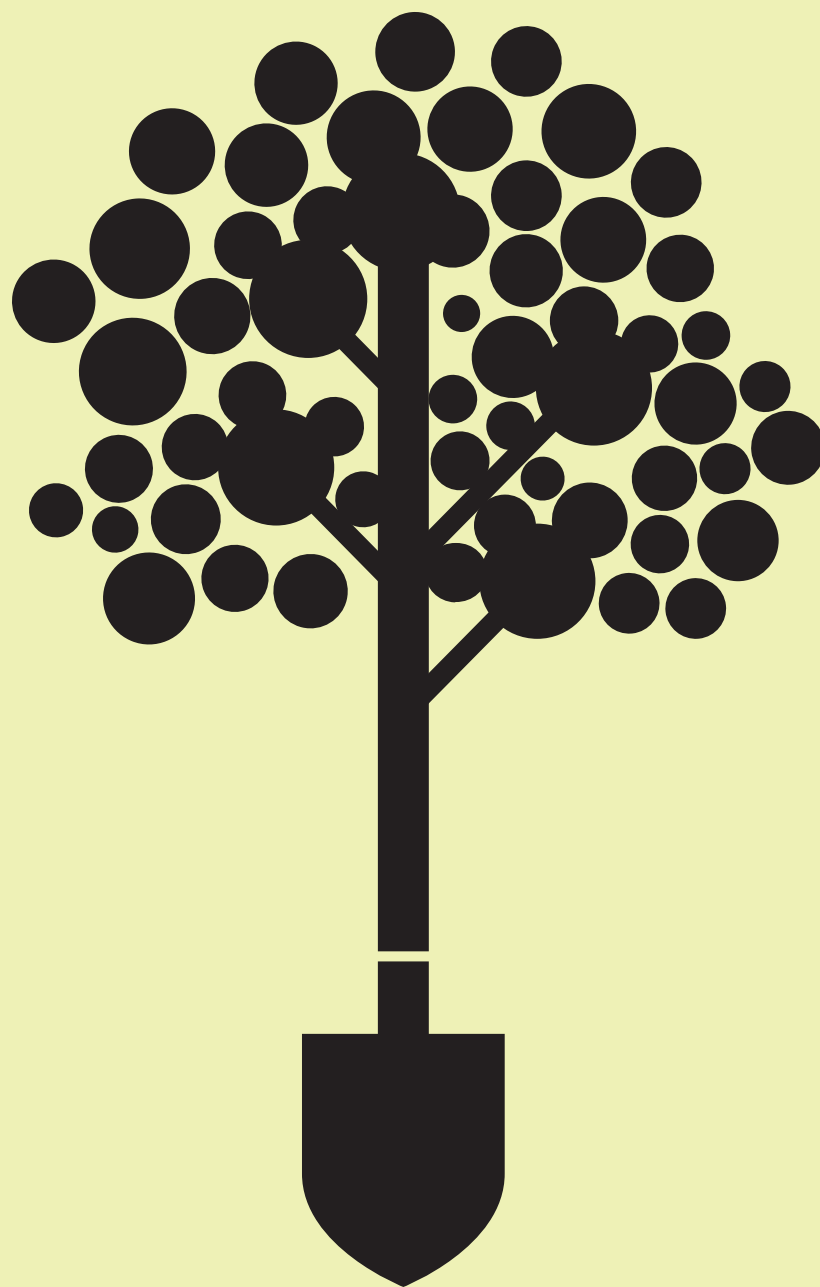
La plantation en rive est conservée mais on émonde une proportion des arbres et grands arbustes pour conserver des ouvertures visuelles sur le panorama du fleuve et du Cap Diamant. La présence de la piste cyclable et de l'occupation résidentielle de la rive fut un facteur facilitant dans l'arbitrage entre protection environnementale et aménagement de percées visuelles.

À l'île d'Orléans, de gros efforts sont faits pour conserver les ensembles agricoles anciens en leur imaginant une nouvelle vie. Ici, un ancien poulailler devient un atelier de production et de vente pour des artisans et artistes (occupation trois saisons).



FIGURE 14 Source : Google Earth

UNE FIERTÉ POUR TOUS, IL FAUT S'IMPLIQUER



Comment peut-on répondre aux attentes et exigences des propriétaires et gestionnaires à l'avantage de la mise en valeur des paysages?

En matière de paysage, chaque acteur est important. C'est pourquoi il faut explorer toutes les pistes d'intervention, identifier des leaders qui comprennent l'enjeu et sont prêts à s'impliquer dans la durée. Nous connaissons bien la question. Maintenant, passons à l'action. Voici des idées qui peuvent inciter des municipalités désireuses de s'impliquer à lancer un projet-pilote avec le support de la MRC de Memphrémagog.



Entente de gestion – HQ et MRC

- Obtenir de la direction régionale d'Hydro-Québec une entente de gestion de la végétation sous le réseau de distribution en fonction d'un paysage désigné ;
- Obtenir l'autorisation des propriétaires dans la sélection des vues et un contrôle plus intensif de la végétation.

Programme incitatif de gestion de la végétation – MRC et municipalités

- Reconnaître financièrement le service rendu à la municipalité par le propriétaire qui conserve l'ouverture visuelle d'un champ non cultivé ;
- Accompagner les propriétaires avec un service conseil dans la gestion de leur paysage local pour ajuster privauté et ouverture visuelle partagée.

Plan de gestion des fossés – Municipalités

- Identifier l'interface de fossés naturalisés avec les points de vue les plus importants ;
- Obtenir l'expertise de la direction régionale de Transports Québec en gestion écologique de la végétation ;
- Tester la taille sélective de la végétation avec la collaboration des propriétaires riverains et de corvées de bénévoles.

Plan d'aménagement forestier – Groupements forestiers actifs dans la région

- Obtenir la collaboration des groupements forestiers par l'échange d'information sur les travaux sylvicoles dans les paysages désignés du territoire ;
- Obtenir leur expertise pour influencer la mise en valeur du paysage dans la mise en place du plan d'aménagement avec le propriétaire.

Plan d'aménagement agricole – MAPAQ

- Sensibiliser le gestionnaire régional du programme PRIME-VERT (distribution de végétaux pour la réalisation de brise-vent) à la mise en valeur des paysages et assurer l'échange d'informations sur les propriétés visées ;
- Proposer au MAPAQ une implication dans un service conseil disponible pour le propriétaire en lien avec la mise en valeur du paysage dans sa démarche d'entreprise (élevage, engraissement, grandes cultures, agrotourisme, agriculture biologique, etc.).

